



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 36 : Sécurité de l'aviation et soutien à la mise en œuvre de la navigation aérienne

FAIRE AVANCER LE PLAN DE L'OACI POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION DANS LE MONDE GRÂCE À DES AÉRODROMES INTERNATIONAUX ENTIÈREMENT CERTIFIÉS

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) 2013-2028 a désigné l'amélioration de la sécurité de l'aviation civile dans le monde comme un objectif stratégique majeur. Le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) 2014-2016 considère les améliorations de la sécurité des pistes comme l'une des plus importantes priorités actuelles dans le monde. Ces missions de sécurité comprennent la réduction du nombre de sorties de piste, la protection contre leurs conséquences potentielles, et la prévention des incursions sur piste. L'une des conditions essentielles pour réaliser et maintenir ces objectifs importants est la conformité des aéroports internationaux aux Annexes à la Convention de Chicago.

La présente note souligne le fait important qu'il existe un lien direct entre les améliorations adéquates de la sécurité des pistes aux aéroports internationaux et une *certification totale de l'État* conformément à l'Annexe 14. La mise en œuvre d'un programme efficace de certification d'aéroport est le chemin qui conduit au maintien d'une plus large sécurité des pistes dans l'ensemble des aéroports.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte du contenu de la présente note ;
- b) à appuyer les efforts de l'OACI pour améliorer la sécurité des aéroports ;
- c) à demander à l'OACI d'élaborer des éléments d'orientation qui aideront les États à identifier, mettre en œuvre et surveiller un *programme stratégique* visant à améliorer considérablement le pourcentage des aéroports certifiés dans chaque État ;
- d) à reconnaître que le programme décrit ci-dessus vise à faire en sorte que chaque État utilise les éléments d'orientation pour identifier rapidement les carences qui existent aux aéroports internationaux ;
- e) à examiner l'offre proposée par la Federal Aviation Administration (FAA) des États-Unis d'aider l'OACI dans les efforts qu'elle déploie dans ce domaine.

Objectifs stratégiques :

La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques *Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne*.

<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Annexe 14 — <i>Aérodromes</i> , Volume I — <i>Conception et exploitation des aérodromes</i> Annexe 14 — <i>Aérodromes</i> , Volume II — <i>Héliports</i> Doc 9750, <i>Plan mondial de navigation aérienne 2013-2028</i> Doc 10004, <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde 2014-2016</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Les aérodromes internationaux qui ont été certifiés conformément aux normes et pratiques recommandées de l'Annexe 14 de l'OACI contribuent grandement à l'amélioration de la sécurité du transport aérien.

1.2 Les exploitants des aérodromes internationaux certifiés conviennent de maintenir certaines normes d'exploitation et de sécurité dans leur certification, notamment celles qui ont trait à la fourniture d'équipements essentiels de sauvetage et de lutte contre l'incendie.

1.3 Les exigences de certification varient en fonction de la taille de l'aérodrome, des types d'aéronefs qu'il reçoit, et du nombre d'opérations qui y sont effectuées.

1.4 L'importance et la valeur d'un programme de certification d'aérodrome se mesurent à sa capacité d'atténuer la gravité de divers dangers de sécurité et les conséquences que ceux-ci entraînent aujourd'hui pour de nombreux aérodromes.

2. CONTEXTE

2.1 Le Plan mondial de navigation aérienne (GANP) 2013-2018 considère l'amélioration de la sécurité de l'aviation dans le monde comme étant un objectif stratégique majeur. L'une des conditions essentielles que doivent remplir les aéroports internationaux pour réaliser et maintenir cet objectif est de se conformer aux dispositions des Annexes. Pour atteindre le succès dans cet effort mondial, il est nécessaire qu'il y ait une harmonisation permanente entre les améliorations des aérodromes en matière de sécurité et la modernisation de la navigation aérienne.

2.2 En ce qui concerne nos activités, le Plan pour la sécurité de la navigation dans le monde (GASP) considère les améliorations de la sécurité des pistes comme une priorité mondiale. Ceci comprend la réduction du nombre de sorties de piste, la protection contre leurs conséquences potentielles, et la prévention des incursions sur piste.

3. ANALYSE

3.1 L'OACI a fait des pas de géant pour concentrer ses efforts vers l'amélioration de la sécurité des pistes au moyen de groupes de travail, de réunions, de séminaires et de divers outils. La Federal Aviation Administration (FAA) reconnaît et encourage l'OACI à poursuivre cet effort de promotion de l'amélioration et de la sécurité des pistes et des aérodromes.

3.2 La FAA estime qu'il y a un lien direct entre les améliorations adéquates de la sécurité des pistes et les aérodromes *entièrement certifiés*. Ces deux aspects vont de pair. La mise en œuvre d'un programme efficace de certification des aérodromes par un État est le chemin qui conduit au maintien d'une plus grande sécurité des pistes dans l'ensemble des aérodromes internationaux. La certification d'aérodrome traitera de tous les éléments relatifs à la sécurité d'un aérodrome opérationnel tels que les incursions sur piste, les sorties de piste, la lutte contre l'incendie et le sauvetage, la réduction des risques de collision avec la faune.

3.3 Afin de faciliter et de réaliser le programme de certification, la FAA a établi un processus et des listes de vérification connexes qui peuvent être utilisés par un État et un exploitant d'aéroport pour préparer et tenir à jour leur certification. Ces éléments peuvent être utilisés pour élaborer les meilleures pratiques ou des éléments d'orientation qui peuvent servir à préparer et à réaliser la certification totale, ce qui pourrait conduire en fin de compte à une approche mondiale harmonisée et standard.

4. CONCLUSION

4.1 La présente note recommande que l'OACI devienne plus proactive dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des activités stratégiques qui amélioreront grandement le pourcentage des aérodromes certifiés dans chaque État.

4.2 Les États-Unis, par le biais du Bureau des aéroports de la Federal Aviation Administration, souhaitent offrir leur assistance pour appuyer les efforts de l'OACI dans ce domaine.